

SÉMINAIRE DE L'OBSERVATION URBAINE

LA VILLE CONNECTÉE : OBSERVER LES TERRITOIRES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

21 NOVEMBRE 2017
PARIS



La mobilité quotidienne des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Nicolas Juste - *Cerema*

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini les modes d'actions des collectivités ainsi que le périmètre des quartiers de la politique de la ville. L'ampleur des interventions découlant de la « nouvelle » politique de la ville ainsi que du nouveau programme national de renouvellement urbain font de ces quartiers des territoires de veille et d'observation privilégiés.

Pourtant, la mobilité quotidienne des résidents des quartiers prioritaires demeure assez mal connue, en particulier des professionnels de la politique de la ville.

Cette présentation s'appuie sur les résultats d'une étude conduite par le Cerema pour le compte du CGET et dont l'objet est justement d'observer et d'expliquer les différences pouvant exister entre la mobilité quotidienne des résidents des quartiers prioritaires et de ceux des autres quartiers.

L'étude s'intéresse à tous les déplacements, des actifs et des non-actifs, et à plusieurs types de territoires, allant du bassin parisien à de petites unités urbaines de moins de 50 000 habitants. L'approche est essentiellement quantitative puisqu'elle s'appuie sur les données de la base unifiée des enquêtes ménages déplacements. Cette base regroupe l'ensemble des EMD réalisées depuis 2009 (55 au total). Ce travail s'appuie sur 33 d'entre elles couvrant 369 des 1296 quartiers prioritaires situés en France métropolitaine. En plus d'éléments de méthodologie, nous aborderons les principales différences en termes de taux de mobilité, de modes de transports et de motifs conduisant ces résidents à se déplacer. Nous interrogerons également les déterminants pouvant permettre d'expliquer et de comprendre ces différences.



GROUPE



organisé par l'AdCF, le Cerema, le CGET, la Fnau et l'Insee
avec le soutien de la Caisse des dépôts